



## Assemblée Générale Ordinaire

ABS Association pour une Bresse sportive  
saison 2024-2025

10 décembre 2024

Louhans

### Vérification du quorum

Le quorum de 238 est atteint (250 adhérents présents).

### Remerciements

La Présidente remercie la communauté de commune Bresse Louhannaise Intercom, l'ensemble des municipalités qui nous accueillent (Beaurepaire, le Fay, Branges, Pierre de Bresse, Romenay, Sagy, Saint Germain du Bois) et plus particulièrement la municipalité de Louhans qui soutient l'ABS, grâce aux prêts de plusieurs salles, ainsi que de son minibus gratuitement.

Elle remercie Monsieur Robert CHASSERY, représentant de Monsieur le Maire de Louhans, d'être présent à cette AGO ainsi que Monsieur Eric BERNARD, vice-président de la Bresse Louhannaise Intercom chargé des sports et leur donne la parole.

Monsieur Eric BERNARD est surpris du nombre important d'adhérents de l'ABS.

Il rappelle l'engagement de la communauté de communes vis-à-vis du sport. Cette année, il a été constaté une forte augmentation du nombre de licenciés auprès de différentes activités sportives sans doute en lien avec l'effet jeux olympiques. Monsieur BERNARD évoque la nouvelle salle des sports prévue à Branges : le projet est en bonne voie.

Monsieur CHASSERY, adhérent et ancien président de l'ABS, souligne que la commune de Louhans est très attachée au système associatif qui est un atout pour l'attractivité du territoire et du tissu social. L'ABS fait partie d'une des plus importantes associations de Louhans. Cette année, Louhans a reçu le label « ville active et sportive ».

### Approbation du compte-rendu

La présidente demande aux personnes présentes d'approuver le compte rendu de l'AGO de 2023.

0 vote contre et 1 abstention. Le compte rendu est approuvé.



## Présentation de l'ABS

La Présidente fait une présentation rapide de l'ABS pour les nouveaux adhérents. La particularité de l'ABS réside dans le fait qu'elle est composée de 7 sections : Beaurepaire, Branges, Louhans, Pierre de Bresse, Romenay, Sagy et St Germain du Bois.

L'Association pour une Bresse Sportive (ABS) créée en 1985 est affiliée à la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS) depuis 1992. Son président nouvellement élu est Mr Denis ROUSSIER. La FFRS est une fédération d'environ 80.000 adhérents.

L'ABS est membre du CODERS 71. Il est composé des 9 clubs répartis sur le département et présidé par Henri PESLIN. En nombre d'adhérents, les clubs les plus importants sont Chalon sur Saône (+ de 1000), puis Mâcon, l'ABS arrive en troisième position.

Le CODERS 71 est lui-même rattaché au Comité Régional de la Retraite Sportive de Bourgogne Franche-Comté (CORERS BFC) dont le président est Philippe DUVAL.

Tous les cadres ont été renouvelés cette année.

L'ABS c'est le sport pour les Séniors par les Séniors. L'organisation de l'association est pyramidale et comporte plus de 80 bénévoles, à savoir :

- 60 animateurs ayant suivi une formation spécifique,
- Un comité directeur composé de membres des différentes sections.

## Présentation du Comité directeur

### Le Bureau :

Présidence : Catherine ROY  
Vice-Présidentes : Christine CHAMARD et Françoise HINTZE  
Trésorière : Odette HAMEL  
Secrétaire : Nicole REYDELLET  
Secrétaire adjointe : Murielle DAVID

### Les fonctions centrales :

Référente Formation : Monique HOSTETTLER  
Webmaster : Françoise COULON-TROUVAT  
Responsable séjour : Catherine BOULLY  
Vérificateur des comptes : Pierre BOULLY



## Les sections

### - Beaurepaire :

Alain DUGNAS, responsable  
Daniel THINCELIN-PATTOZ, secrétaire

### - Branges :

Christine CHAMARD, responsable  
Chantal BECK, secrétaire  
Liliane RAYMOND, membre du Comité Directeur

### - Louhans :

Catherine SECCHI, responsable  
Chantal MICHEL, secrétaire  
Monique HOSTETTLER, membre du Comité Directeur

### - Pierre de Bresse :

Françoise HINTZE, responsable  
Béatrice DECK / Anne-Marie ROY, secrétaires  
Marithé BOISSARD, membre du Comité Directeur

### - Romenay :

Odette FARRIS responsable  
Patrick GRUEL, secrétaire

### - Sagy :

Denise MOUREAU, responsable  
Gérard MAUREL, secrétaire  
Elisabeth GILLES, membre du Comité Directeur  
Florence MINIAU, membre du Comité Directeur

### - St Germain du Bois :

Murielle DAVID, responsable  
Nicole REYDELLET, secrétaire  
Françoise COULON-TROUVAT, membre du Comité Directeur

## Rapport moral

2025 : Année électorale pour les sections qui n'ont pas renouvelé leur bureau depuis 4 ans : Beaurepaire, Branges, Romenay, Sagy, Saint-Germain du Bois

Les adhérents élisent leurs représentants au comité directeur : responsable de section, secrétaire, autre membre.

Tout adhérent peut se porter candidat, ainsi qu'au bureau de l'association.

L'élection aura lieu dans les sections concernées le jour de la réunion de rentrée.

Le bureau est nommé en comité directeur. L'ensemble est validé en AG.



## Activités pratiquées à l'ABS :

### Rattachées aux sections :

Danse,  
Gymnastique,  
Taï Chi,  
Atelier mémoire,  
Marche de proximité  
Jeux de boules  
SMS

Activ'Mémoire : nouvelle activité présentée par Monique Hostettler, animatrice de cette activité.

### Activités trans-section :

Randonnées (Pierre Moureau)  
Marche nordique (Marithé Martin)  
Tir à l'Arc (Noël Bouvard)

#### Aquagym :

- Piscine de Louhans (Christiane Lemard)
- Piscine de Saint-Germain (Nicole Reydellet)
- Contacts locaux : Béatrice Deck (Pierre de Bresse), Marinette Blonde (Beaurepaire), Marie-Rose Terrier (Branges), Marie-Claude Jacquard (Louhans), Odette Hamel (Romenay), Gérard Maurel (Sagy)

## Les adhérents :

Au 25 novembre, 950 adhérents dont 161 inscriptions par internet et cette année, nous avons accueilli 127 nouveaux adhérents. Le ratio est 18% d'hommes et 82% de femmes.

Face au nombre très important d'adhérents à certaines activités, nous avons décidé d'en limiter les inscriptions :

Tir à l'arc, Tai Chi débutant à Louhans, Gymnastique à Branges et Louhans, SMS et Activ'mémoire à Louhans.

Ces décisions s'inscrivent dans le cadre des recommandations des instructeurs fédéraux lors des formations des animateurs.

## Constitution de la cotisation actuelle : 49 € (en fonction de l'option assurance choisie)

- Part ABS : 13 €
- Part CODERS : 8 €
- Part CORERS : 2 €
- Licence FFRS : 23,74 €
- Différentes assurances : 2,26 €

L'année prochaine, la FFRS passera sa part à 24 €. Il n'y aura pas d'autre augmentation.



## Actions 2023-2024

Décision du comité directeur d'offrir la part club de l'adhésion aux animateurs en fonction et aux membres permanents du comité directeur.

Modification du barème des remboursements kilométriques des bénévoles

Remboursements directs : 0,35.

Abandon de frais au profit de l'association : de 0,529 € du km et 0,697 € du km (en fonction du nombre de chevaux fiscaux du véhicule), majoration de 20% pour les véhicules électriques (jusqu'à 5000 kms). Barème des impôts.

Pas de changement pour les frais kilométriques de formation (0,41 €)

## Formation des nouveaux animateurs 2023-2024

### 1. 7 nouveaux animateurs et des compléments de formation

Nicole Parquet :	danse Branges
Catherine Coulon :	gymnastique Branges
Irène Antier :	danse Louhans
Christine Marget :	marche nordique Louhans
Jacqueline Deliot :	gymnastique Romenay
Sigrid Ramault :	gymnastique Louhans

### 2. Formation des nouveaux responsables de section et secrétaires à la formation commune de base et au premier secours

### 3. Complément de formation (animateur déjà formé dans une discipline qui ajoute une nouvelle compétence) :

Michel Simon :	marche nordique
Catherine Bouilly :	randonnée
Monique Hostettler :	activ'mémoire

## Nouveaux animateurs en formation 2024-2025

8 nouveaux animateurs :

Marie-Claire JOBARD :	danse Louhans
Paule PEREZ :	jeux de boules Louhans
Pascal CHARLOT :	jeux de boules Louhans
Françoise BERNARD :	randonnée Louhans
Evelyne GIROUD :	gymnastique Romenay
Joël ALLIMAN :	tai chi Romenay
Huguette FARA :	gymnastique Sagy
Florence MINIAU :	gymnastique Sagy



## **Recrutements :**

Il devient très urgent de trouver :

- Un remplaçant pour l'atelier mémoire de Louhans actuellement animé par Evelyne Thiaffay-Grandjean,
- Un remplaçant pour le poste de référent formation tenu par Monique Hostettler

La présidente attire l'attention sur le fait que si nous ne trouvons pas de remplaçant pour animer l'atelier mémoire, l'activité s'arrêtera. Il en est de même pour le référent formation, la formation des animateurs s'arrêtera et le lien entre animateurs aussi.

Les candidats peuvent prendre contact avec la Présidente.

## **Frais de fonctionnement 2023-2024**

La municipalité de Romenay facture les frais de chauffage 155 € par mois.

Les municipalités de Beaurepaire et Le Fay facturent une participation à hauteur de 200 € chacune par an

## **Investissements 2024 – 2025**

Achats d'ordinateurs pour le président, le trésorier, le secrétaire, le référent formation.

Ces ordinateurs seront affectés aux fonctions et non aux personnes.

Abonnement à Office365 pour les ordinateurs de l'association pour harmoniser les logiciels.

Externalisation du site web chez un hébergeur (OVH) – recherche d'un deuxième webmaster pour travailler en équipe avec notre webmaster actuelle et assurer la mise à jour du site.

2025 : suite des investissements informatiques (projet de doter les sections de matériel informatique).

## **Evénements 2023 – 2024**

- Thé dansant le 12 novembre 2023 – 350 participants
- Journée départementale de la Marche Nordique 7 juin 2024 sous la halle de Branges – 90 participants
- Organisation Marithé Martin et les animateurs marche nordique
- Journée découverte Grange Rouge le 31 mai 2024 : bonne participation malgré la météo pluvieuse ;



## Evénements 2024-2025

- Thé dansant le 17 novembre 2024 : 250 participants
- 40 ans de l'ABS – Constitution d'un groupe de travail : toutes les bonnes volontés sont invitées à se présenter pour organiser cet événement et donner des idées. Pour ce faire, se rapprocher de Christine Chamard ou Catherine Secchi.
- Prévion 2025 – 2026 : soirée spéciale animateurs et bénévoles pour les 40 ans de l'ABS.

## Séjours

Présentation par Catherine Bouilly

- Séjour du 25 mai au 1er juin 2024 à Casteljou et Berrias – Lou Castel : ce séjour s'est très bien passé.
- Séjour du 14 au 21 juin à Guétary : les inscriptions ont été closes en très peu de temps. 53 participants. Il faudra compter avec un jour d'autocar.

## Rapport financier

### Bilan au 31 août 2024 et compte de résultat au 31 août 2024 (Voir annexe 1)

Présentation des chiffres de l'ABS par la Trésorière, Odette Hamel. Les comptes ont été arrêtés au 31/08/2024. Grâce aux différentes aides (abandon des frais kilométriques par les bénévoles, subvention de la mairie de Louhans et du département), nos comptes ne sont pas déficitaires mais ces aides ne seront pas forcément reconduites et viendront en déduction de nos recettes de cette saison.

### Intervention du vérificateur aux comptes – Pierre Bouilly

Les documents ont été remis en temps et en heure par la Trésorière. Vérification faite de tous les documents et rapports comptables. Ils correspondent au bilan et le vérificateur approuve les comptes. Les comptes sont approuvés à l'unanimité moins 1 voix d'abstention

### Présentation du prévisionnel 2025-2026 (voir annexe 2)

Le budget prévisionnel est présenté par la Trésorière. Compte tenu, des prévisions en coût de chauffage dans certaines municipalités, des investissements budgétés et de l'organisation des 40 ans de l'ABS, le budget prévisionnel est déficitaire. Demande d'approbation de ce budget, adopté à l'unanimité moins une voix d'abstention.

## Questions diverses (voir annexe 3)

- Question posée par M Joël Behr

Réponse de la Présidente :

La réserve a été constituée au fil des années en gestion de bon père de famille.

Compte sur livret A



- Appartient à l'association sous la responsabilité du comité directeur
- ABS a été déficitaire de 2010 à 2016
- Son montant dépend du nombre d'adhésion

Par décret du 18 septembre 2012, le plafond des placements financiers détenus par une association est à 76500€. Il est souvent utilisé comme montant raisonnable d'excédent à conserver.

La distribution des bénéfices est interdite à ses membres. En cas de dissolution de l'association, le montant des fonds peut être reversé à une autre association ou à la FFRS.

Galette des rois : Les sections sont responsables de l'organisation de leur galette. Il y avait trop de disparité de participation entre les sections : Cela allait de 7,87 € par personne à 0,17€. Il s'agit d'une décision prise par le CODIR qui peut être modifiée le cas échéant.

- Question posée par M Patrick Gruel

Réponse de la Présidente :

Il n'est pas possible d'exonérer les animateurs et bénévoles de la totalité du montant de l'adhésion sachant que nous n'avons pas la main sur les autres montants FFRS, CORERS, CODES et assurance. Nous sommes une association à but non lucratif, cela s'apparenterait à une rémunération, ce qui est totalement interdit.

- Question posée par M Francis Pilette

Réponse de la référente formation : Un projet de remise à niveau des connaissances de l'ensemble des animateurs est envisagé avec la participation de Séverine HASS, instructrice fédérale. Ne pas oublier de consulter les vidéos à disposition des animateurs sur le site de la FFRS.

Mot de fin de la Présidente de l'ABS : Remerciements aux nombreux participants.

Rendez- vous autour du verre de l'amitié.

Un musicien est également présent pour ceux et celles qui souhaitent faire quelques pas de danse.

L'assemblée générale est close.

Présidente  
Catherine Roy

Vice Présidente  
Christine Chamard

Trésorière  
Odette Hamel

Vice Présidente  
Françoise Hintze

Secrétaire  
Nicole Reydellet



Annexe 1 – Bilan et compte de résultat

ABS

**BILAN AU  
31 AOUT 2024**

ACTIF		PASSIF	
<b>DISPONIBILITES</b>		<b>38 266,36</b>	<b>REPORT A NOUVEAU</b>
C/C CREDIT AGRICOLE	9 029,34		36 273,05
PARTS SOCIALES CA	50,00		<b>408100 - FACTURES NON PARVENUES</b>
LIVRET A	29 187,02		621000 Piscine de Louhans 2 tri
			4 620,00
<b>486000 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>		<b>14 048,67</b>	<b>438600 - CHARGES A PAYER</b>
601025 Girardot séjour Guéthary	4 180,00		pole emploi CSP yoga
601025 Hébergement Miléade séjour Guéthary	9 736,67		frais deplacement
620000 Thé dansant 2024	132,00		Rbst pourboire séjour Lou Castel
			Rbst adhérent aqua Louhans
<b>486000 - PRODUITS A RECEVOIR</b>		<b>548,70</b>	frais divers (kms, encre, timbre)
Aquagym Louhans section Beaurepaire	408,00		
Avoir vacances bleue séjour Lou Castel	140,70		<b>487000 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>
			756000 - Licences 2024,2025
			701001 - Aquagym St germain
			701000 - Aquagym Louhans
			<b>EXCEDENT DE L'EXERCICE</b>
			4 215,95
			<b>RESERVE DE TRESORERIE au 31 AOUT 2024</b>
			40 489,00
<b>TOTAL</b>		<b>52 863,73</b>	<b>TOTAL</b>
			52 863,73



## COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2024

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
	REALISEES 2023/2024	REALISEES 2023/2024	31,08,2024
SEJOUR LOU CASTEL	39 482,70	39 089,00	-393,70
PARTICIPATION CHAUFFAGE ROMENAY/LE FAY	1 291,25		-1 291,25
ACHAT MATERIEL hors TAL	1 759,15		-1 759,15
FR.BUREAU	882,83		-882,83
AFFRANCHISSEMENTS	115,92		-115,92
REUNION ANIMATEURS	1 939,72		-1 939,72
SITYTRAIL	89,96		-89,96
AG ABS	714,08		-714,08
POT DE RETREEE+KDO	96,14		-96,14
FRAIS DEPLAC ANIMATEURS	2 995,16		-2 995,16
JOURNEE GRANGE ROUGE	840,52		-840,52
JOURNEE DEPARTEMENTALE MARCHE NORDIQUE	410,85	569,00	158,15
JOURNEE NORDIQUE et RANDO	89,29		-89,29
ABANDON DES FRAIS KMS BENEVOLES	15 479,00	15 479,00	0,00
AQUA LOUHANS/ST GERMAIN	32 771,00	33 882,00	1 111,00
COUT/RBST FORMATION PSCI	2 421,41	1 020,00	-1 401,41
FFRS LICENCES	32 671,26	42 099,14	9 427,88
FRAIS ET PRODUITS FINANCIERS	49,31	938,42	889,11
BAL	2 554,60	5 353,50	2 798,90
SUBV RECUES PAR LA MAIRIE DE LOUHANS		349,00	349,00
ACHAT MATERIEL TAL / SUBVENTION EXCEP LOUHANS	609,32	487,00	-122,32
AIDE FEDERALE LABEL SMS		400,00	400,00
CODERS EXCEDENT FORMATION 2023		1 677,36	1 677,36
AIDE NELLE ACTIVITE PAR LE CODERS		100,00	100,00
DON DES ADHERENTS		36,00	36,00
<b>TOTAUX</b>	<b>137 263,47</b>	<b>141 479,42</b>	
<b>EXCEDENT AU 31,08,2024</b>			<b>4215,95</b>
ABANDON DES FRAIS KMS 22942 KMS X 0,35 € =	8 029,70		
SUBV DES MAIRIES (Louhans 349,00+487,00)	836,00		
AIDE FEDERALE SMS	400,00		
RECU DU CODERS (1677,36+100,00)	1 777,36		
<b>TOTAL</b>	<b>11 043,06</b>		



## Annexe 2 : Budget prévisionnel

### BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023

	DEPENSES	RECETTES
	2024-2025	2024-2025
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Fourniture de bureau/PTT	1 200,00	
soirée/réunion bénévole - accueil animateurs	2 200,00	
AG ABS	1 000,00	
Participation chauffage salle activités	2 040,00	
abonnements informatiques divers	600,00	
achats informatiques pour fonctionnement	3 000,00	
Déplacements bénévoles	3 000,00	
Déplacements formation	280,00	
PSC1 Formation	600,00	800,00
PSC1 restaurant	180,00	
Cotisations adhérents ((950-80)x13,00)		11 310,00
Subventions		3 300,00
frais/Produits Bancaires		800,00
Formation (annulations et restitution CODERS)	150,00	1 200,00
<b>ACTIVITES</b>		
Bal	2 400,00	3 800,00
frais divers liés aux activités	1 000,00	
Journée découverte/ggce rouge ou 40 ans ABS	6 500,00	
Achat mat sport, sono pour activités	2 400,00	
<b>TOTAL</b>	<b>26 550,00</b>	<b>21 210,00</b>
<b>PERTE</b>	<b>5 340,00</b>	



### Annexe 3 : Questions diverses

#### Question M Joël Behr

Madame la présidente,

J'ai participé l'an dernier à l'assemblée générale de l'ABS sans pouvoir soulever le sujet que je vais aborder, car je ne l'avais pas formulé par écrit en temps voulu.

Cela fait maintenant 24 ans que je suis inscrit au club dont 20 ans comme animateur. J'ai suivi son évolution sous plusieurs président(e)s et je suis surpris de voir que leur seule préoccupation était de présenter un bilan positif lors de leur mandat. On en arrive aujourd'hui à une somme dépassant les 30 000 € en caisse!!!. Quand j'étais responsable de la section de LOUHANS, au cours d'une assemblée générale j'avais posé la question au président J. PROST et il m'avait répondu que ce n'était pas normal qu'une association "loi 1901" ait autant d'argent en caisse et que le fond de roulement ne devrait pas dépasser le total de la quote-part que nous reverse la FFRS sur le prix de chaque licence soit grosso modo un peu plus de dix euros. Je te laisse le soin de faire le calcul, nous sommes loin de ce chiffre

Par la suite, les années "COVID" ont mis à mal la bonne marche du club, envisageant presque sa dissolution. C'est à ce moment là que je me suis posé la question : si cela avait été le cas, qui aurait bénéficié de cet argent économisé par le club?

Lors de cette même assemblée 2023, quand tu as demandé d'augmenter la licence de 2€ j'ai remarqué que beaucoup d'adhérents ont vite fait le parallèle entre notre bilan extra favorable et ta demande!! on sait, bien sûr, que 2€ ce n'est pas grand chose par personne, mais multiplié par le nombre d'adhérent ce n'est pas négligeable. Vous avez joué les misérables alors que rien ne vous y obligeait... "en prévision paraît-il."!!!!...mais de quoi?

Un autre sujet maintenant: Vous demandez des bénévoles pour assurer les animations et vous nous faites comprendre que la formation sera gratuite mais vous ajoutez "bien qu'elle coûte cher au club chaque année"... par contre, vous oubliez de mentionner "le retour sur investissement" car cette personne formée assurera son animation au moins une dizaine d'années si non plus, gratuitement.. ajoutons encore pour l'anecdote la demande de participation pour la galette des rois..la seule chose que le club offrait dans l'année à ses adhérents!!!! de qui se moque-t-on...et quand envisagez -vous de vous servir de cet argent qui dort depuis tant d'années....d'après les statuts illégalement!!! J'ATTENDS UNE REPONSE CLAIRE DE VOTRE PART SUR LES DEUX SUJETS AU COURS DE CETTE ASSEMBLEE. Merci.

#### Question M Patrick Gruel

Bonjour Catherine

Après avoir pris connaissances du compte de résultat au 31/08/2024 et du budget prévisionnel pour l'année 2025 j'aimerais poser la question suivante:

Après avoir financé du matériel informatique nécessaire pour un bon fonctionnement du bureau du CODIR et fêter les 40 ans de notre association (budget important), quel sera la volonté des dirigeants en ce qui concerne les excédents de chaque futures années?

Ne doit on pas aller plus loin dans la réduction des cotisations des animateurs? (40% voire 50% de moins ou gratuites) et redistribuer tous les excédents financiers pour les années futures.

Cordialement

Patrick GRUEL

Secrétaire de la section de ROMENAY



## Question M Francis Pilette

Question à poser lors de l'Assemblée Générale de l'ABS le mardi 10 décembre 2024

de Francis PILETTE et Noël BOUVARD, animateurs tir à l'arc.

A l'issue de la séance du jeudi 28 novembre 2024, Florence MINIAU et Huguette FARA, membres de la section tir à l'arc et nouvelles animatrices gymnastique sur SAGY, nous ont fait part discrètement que lors de l'échauffement nous faisons faire des gestes qui ne sont plus autorisés. A savoir les mouvements de la tête en rotation, les mouvements des bras, les mouvements du bassin et les assouplissements.

Nous avons pris note et nous leur avons proposé de nous faire la prochaine séance d'échauffement le 5 décembre 2024, de manière à ce qu'on puisse dispenser les bons gestes lors des prochaines séances. Elles ont accepté.

Question : Dans le cadre de l'évolution constante des différentes pratiques sportives au sein de la Fédération Française de la Retraite Sportive, serait-il possible de transmettre des fiches ou vidéos actualisées sur les bonnes pratiques et des informations aux animateurs des différentes sections. Il serait même opportun de nous donner une ou deux séances locales pour une mise à niveau annuelle.

Merci de votre attention.